RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ACCORD-CADRE à MARCHÉ SUBSÉQUENTS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Commune de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES
Hôtel de Ville
Rue de l'Arboux
04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES
Tél : 04 92 73 02 00

Courriel : service@mairieselo.fr

Accord-Cadre à marchés subséquents
Fourniture de Carburant pour la station-service municipale

Date de limite des offres le 30/11/2026 avant 12h

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne la FOURNITURE DE CARBURANT pour la station-service de carburants 24h/24h de la commune de SAINT-ETIENNE les ORGUES (04230).

Les carburants concernés sont les suivants :

- **Lot n° 1 : Sans Plomb 95 (SP95)**
- **Lot n° 2 : Gazole**

Lieu d'exécution : Station-service communale « Route de Forcalquier » - Commune de SAINT-ETIENNE les ORGUES - 04230

1.2 Étendue de la consultation

Accord-cadre marchés subséquents multi-attributaire

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offre ouvert selon les dispositions des articles R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique.
Il s'agit d'un accord-cadre à procédure formalisée, conclu en application de l'article L.2124-1 du Code de la commande publique, avec plusieurs titulaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). Les marchés subséquents issus de cet accord seront attribués selon les modalités définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

La valeur maximale des prestations est à 400 000 litres de carburant par an, conformément à l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique.

La consultation porte sur les prestations désignées ci-après : Fourniture de carburants (gazole, sans plomb) Les produits à livrer et les caractéristiques du point de livraison sont les suivantes :
Lot 1- SANS PLOMB 95 (SP95) Adresse de livraison : Route de Forcalquier - 04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES Consommation annuelle indicative : 150 000 litres Volume moyen des livraisons : 6 000 litres Volume de stockage : 15 000 litres Nombre de cuves : 1 Horaires de livraison : 8h-12h00 et 13h-16h00 Jours de livraison : lundi au vendredi
Lot 2-GAZOLE Adresse de livraison : Route de Forcalquier - 04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES Consommation annuelle indicative : 250 000 litres Volume moyen des livraisons : 8 000 litres Volume de stockage : 35 000 litres Nombre de cuves : 1 Horaires de livraison : 8h-12h et 13h-16h00 Jours de livraison : lundi au vendredi

1.3 Décomposition de la consultation

Conformément aux Art. R 2113-10 et Art.R.2162-4 du CCP, la présente consultation est allotie en deux lots distincts :

Lot	Désignation	Maximum 1 an	Maximum 4 ans
1	Sans Plomb 95 (SP95)	150 000 L	600 000 L
2	Gazole	250 000 L	1 000 000 L

Chaque lot fera l'objet d'une attribution distincte

1.4 Conditions de participation
Groupement conjoint avec mandataire solidaire

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire de l'accord-cadre est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est fixée au CCAP de la présente consultation.

2.2 Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Modalités de financement et mode de règlement des marchés subséquents

Les prestations seront financées sur la section de fonctionnement, au moyen des fonds propres du pouvoir adjudicateur. Les modalités de règlement s'appliquent conformément aux règles de la comptabilité publique. Les sommes dues aux titulaires seront réglées dans un délai global de 30 jours à compter de la réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C)
- L'acte d'engagement (A.E)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Document quantitatif estimatif (DQE)
- Bordereau de prix unitaire (BPU)

L'intégralité des échanges doivent être dématérialisés via le profil de l'acheteur sur la plate-forme de dématérialisation www.marche-publics.info

Article 4 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
Les pièces des candidatures à produire telles que prévues aux articles L. 2142-1,R.2142-3, R2142-4, R.2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Les fiches techniques des produits proposés par le candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit le formulaire DC1 (lettre de candidature) et DC2 (lettre du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.
En outre, pour justifier qu'ils disposent des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

a) Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE)	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, notamment : -organisation des livraisons -délai de livraison et réactivité -qualité des produits -qualité et traçabilité du déchargement -les mesures de réduction des émissions liées au transport	Non

b) suite à donner à la consultation :

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être inférieur à 10 jours.

Toutefois, le candidat pourra remettre ces documents dans sa candidature afin d'éviter une demande ultérieure de l'acheteur.

1	Certificats de moins de 6 mois délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales : - Attestation de vigilance URSSAF ou autres attestations sociales (BTP,…) - Attestation de régularité fiscale
2	Un extrait K.bis ou le numéro unique d'identification
3	Une liste nominative des salariés étrangers qui interviendront dans l'exécution du marché
4	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés
5	Justificatifs d'assurance : -attestation d'assurance responsabilité civile -attestation d'assurance décennale pour les marchés soumis à cette obligation
6	Coordonnées bancaires

Article 5.

5.1 Sélection des candidatures

Les critères seront notamment analysés au regard des :

- Garanties et capacités financières
- Capacités professionnelles

5.2 Sélection des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Prix des prestations** **70 %**
- **Modalités et délais de livraison** **20 %**
- **Qualité environnementale des prestations** **10 %**
- **TOTAL** **100%**

Les critères seront appliqués séparément pour chacun des lots.

Article 6 Critères

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les 2 lots :

Critères	Pondération
Coût :	70%
Modalité et délais de livraison : -délai entre la commande et la livraison -capacité à répondre aux commandes	20%
Qualité environnementale -optimisation des tournées -réduction des émissions liées au transport	10%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.
Les sous-critères sont notés sur 20.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (montant de l'offre moins disante / montant de l'offre à noter) x base de notation
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offre anormalement basses exclues)
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tous les critères sont notés /20 puis application de la pondération.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Après attribution, les candidats sont informés, que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.
Les frais au réseau et au recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.
Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 30 novembre 2026 à 12 :00 :00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Article 7 - Renseignements complémentaires

7.1 Demande de renseignements

- Adresses supplémentaires et points de contact : conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande Publique toutes les correspondances liées au marché seront exclusivement effectuées par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation des marchés publics www.marche-publics.info Les questions réponses seront adressées via le profil acheteur à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de manière non anonyme. Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation des marchés publics, dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3 Visites sur sites et ou consultations sur place

Sans objet.

Article 8 - Différends -Litiges

En cas de litige, la juridiction seule compétente est le Tribunal Administratif de Marseille (Bouches du Rhône)
Renseignements sur les recours : Greffe du Tribunal Administratif - 31 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE Tél : 04 91 13 48 13 Fax : 04 91 81 13 87- courriel greffe.ta-marseille@juradm.fr
A……le…….

Le candidat
« Lu et accepté »